Immobilière **Pujol**

COPROPRIÉTÉ

BARÈME DES HONORAIRES DU CONTRAT TYPE ALUR au 01/01/2026

(DÉCRET N°2015-342 DU 26 MARS 2015, & DECRET 02 JUILLET 2020)

	HT	TTC
PRESTATIONS INVARIABLES		
Forfait par lot principal / an, à partir de :	140.00 €	168..00 €
MODALITES DE REMUNERATION DES PRESTATIONS PARTICULIÈRES		
Soit en application du coût horaire ci-dessous, appliqué au prorata du temps passé : barème horaire (Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au coût horaire majoré de 50 %.),	100,00 €	120,00 €
PRESTATIONS RELATIVES AUX RÉUNIONS ET VISITES SUPPLÉMENTAIRES		
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire pour une durée de 01 heures (hors déplacement), à l'intérieur d'une plage horaire allant de 09 heure à 18h	Temps passé	
L'organisation de 1 réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de 1 heure, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.3	Temps passé	
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport	Temps passé	
PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965	Temps passé	
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Temps passé	
PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATÉRIELLE RELATIVES AUX SINISTRES		
Les déplacements sur les lieux	Temps passé	
La prise de mesures conservatoires	Temps passé	
L'assistance aux mesures d'expertise	Temps passé	
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	Temps passé	
PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECOUVREMENT)		
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	Temps passé	
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	400.00	480.00
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	Temps passé	
PRESTATIONS LIÉES AUX TRAVAUX ET AUX ÉTUDES TECHNIQUES		
Les honoraires complémentaires éventuels sont votés lors de la même assemblée générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).	Selon décision en Assemblée générale	
AUTRES PRESTATIONS		
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Temps passé	
La reprise de la comptabilité sur exercice (s) antérieur (s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	Temps passé	
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, ASL) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	Temps passé	
La constitution et, le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965 La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965 La gestion de l'emprunt souscrit au nom du syndicat en application du III de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965	Temps passé Temps passé Temps passé	
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	Temps passé	
L'immatriculation initiale du syndicat	400,00 €	480,00 €
FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES		
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception,	50.00 €	60,00 €
Relance après mise en demeure,	50.00 €	60,00 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé,	100.00 €	120,00 €
Frais de constitution d'hypothèque,/ et levée de mainlevée d'hypothèque	150,00 €	180,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer,	200,00 €	240,00 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	483.34 €	580.00€
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	233.34€	280.00 €
Etablissement de l'état daté	316,67 €	380,00 €
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965	208,33 €	250,00 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	Gratuit par mail et extranet	
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	Gratuit par mail et extranet	
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du CC	60,00€	72,00
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	25,00 €	30,00 €